



## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 8 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 8 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 4 septembre 2020 affichée le 4 septembre 2020.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Stéphanie WYKROTA, Monsieur Richard RISSO, Mme Nicole NAVARRO, Mme Patricia PAMART, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Christophe PATON, M. FENET Blaise, M. Patrice DUPIRE, Mme Julie LEFEBVRE, M. Maxime GEORGE, M. Benjamin GOUBET,

Absent représenté :

Absent excusé : M. Paul-Hervé DUBOIS, Jean Luc CAPON (pouvoir à M. LALISSE)

Le Procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 1- Désignation d'une secrétaire de séance

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un/une ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Cette désignation est la première question soumise à l'ordre du jour. C'est au conseil municipal seul qu'il appartient de désigner le/la secrétaire de séance.

Le/la secrétaire :

- Est conseiller(e) municipal(e)
- Est désigné(e) pour la durée de la séance
- Peut être assisté(e) d'auxiliaires qui ne participent pas aux délibérations
- Rédige le procès-verbal de séance

Sa désignation figure sur tout extrait du registre des délibérations.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Nomme Madame Ingrid GUISE secrétaire de séance

### 2-Constitution des commissions

M. le Maire rappelle le rôle des commissions, et de chacun des rapporteurs qui anime la commission dont il a la conduite pour présenter des propositions lors des séances de conseil municipal. Il indique aussi la fréquence des réunions et l'intégration souhaitable de personnes de la société civile

M. le Maire propose d'intégrer les personnes qui, habitant notre village, ont marqué leur intérêt pour la gestion de notre commune lors des dernières élections municipales et qui souhaiteraient participer aux travaux des diverses commissions activées.

#### Commissions des finances

La commission des finances se réunit une à deux fois par an. En seront membres :

Michel LALISSE, rapporteur

Julie LEFEBVRE

Nicole NAVARRO

Il est envisagé de solliciter d'autres personnes pour étoffer cette commission : Michel COQUEL, Corinne OBRY, Patrick MACHUT

Commission appel d'offres

Michel LALISSE, rapporteur

Jean Luc CAPON

Christophe PATON

Ingrid GUISE

Luc PAILLARD

Commission fêtes et cérémonie

Christophe PATON rapporteur

Blaise FENET

Béatrice MONTIGNY

Stéphanie WYKROTA

Paul Hervé DUBOIS

Commission bibliothèque

Il est proposé que tous les bénévoles qui font vivre la bibliothèque y participent.

Julie LEFEBVRE rapporteur

Nicole NAVARO

René CASADEMON

Patricia PAMART

Patricia DARRAS

Rose Marie CAPELLE

Claudine GEORGE

Mme GREUEZ

Geneviève LALISSE

Chrystèle LECTEZ

Nathalie QUIEVY

Béatrice MONTIGNY

Commission vivre et mieux vivre

La commission est chargée notamment d'accueillir les nouveaux habitants et faire progresser l'image de notre village (animations, aménagements urbains, etc.)

Béatrice MONTIGNY rapporteur

Patricia PAMART

Mme GREUEZ

Michel LALISSE

Michèle DELSAUT

Lionel DELSAUT

#### Commission sécurité incendie routière

Il faut faire progresser notre DECI.

Dans le schéma directeur, il est proposé :

- un poteau incendie au carrefour de la rue du Moulin et de la rue Neuve
- 4 citernes satellites (carrefour de la rue de la République et de la rue Neuve ; rue de Péronne ; rue de Cambrai et rue du Moulin) et deux citernes pour les fermes isolées du Bois et Musa

Concernant la sécurité routière, sur les routes départementales il faudra rendre plus sécurisants nos axes principaux RD7 et RD17 en mettant en place en nos entrées de village des dispositifs permettant de faire ralentir au mieux les véhicules.

Michel LALISSE rapporteur

Richard RISSO

Blaise FENET

Christophe PATON

#### Commission Jeunesse et sport

Ingrid GUISE rapporteur

Stéphanie WYKROTA

Paul Hervé DUBOIS

#### Commission aménagement foncier et Canal Seine Nord Europe

Maxime GEORGE rapporteur

Benjamin GOUBET

Patrice DUPIRE

#### Voisins vigilants

Le groupe voisins vigilants est constitué et mené par Lionel DELSAUT. Il reste constitué comme lors de sa création.

### Reprise des concessions abandonnées en notre cimetière

C'est un travail administratif et technique de longue haleine qui s'étendra sur plusieurs années. Il faudra s'inspirer de ce qui est fait dans d'autres villages.

Patrice DUPIRE, rapporteur

Maxime GEORGE

Benjamin GOUBET

### Gestion de la salle des fêtes et de ces locations

Béatrice MONTIGNY

Nicole NAVARO

Patricia PAMART

### Centre d'Action Sociale

Michel LALISSE, Président

Ingrid GUISE, Vice-présidente (aide aux difficultés sociales)

Béatrice MONTIGNY (Colis des aînés et animations)

Paul Hervé DUBOIS

Jean-Marie GEROGÉ

Jeanne André COQUEL

Patrick POIX

Maryse CAPON

Colette MICHEL

Rose Marie CAPELLE

Bertrand BOUCHEZ

Jean-Luc CAPON

Nicole NAVARRO

Patricia PAMART

Bernadette ROUSSELLE

Blaise FENET

Le prochain conseil d'administration du CCAS aura lieu le 15 septembre 2020 à 18h00

### Commission Communale des Impôts Directs

6 membres titulaires :

- Jacques CAPON
- Nicole NAVARRO
- Béatrice MONTIGNY
- Michel LALISSE
- Jean- Luc CAPON
- Lionel DELSAUT

6 membres suppléants :

- Francis GOUBET
- Lucette CATHELAIN
- Christophe PATON
- Richard RISSO
- Blaise FENET
- Claudine GEORGE

#### Syndicat des eaux (SIESA)

Il convient de désigner deux délégués représentant la Mairie :

- Patrice DUPIRE
- Nicole NAVARRO

### **3- Avis relatif à la restauration scolaire avec la société API**

Fin juillet, M. DREUX a confirmé par courrier recommandé cesser son activité de restauration scolaire.

Devant l'urgence, Madame Ingrid GUISE s'est rapprochée de la communauté de communes qui a souscrit un marché avec API restauration.

Il n'a pas été possible administrativement de rejoindre le groupement de commande au vue de l'urgence.

En date du 25 août, la Mairie a signé une convention avec API pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021, sans reconduction tacite, à raison de 2.43€ TTC par repas avec cinq éléments le constituant.

L'appréciation des scolaires fréquentant la cantine est pour le moment positif.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Ingrid GUISE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à la convention avec API restauration pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021 à raison de 2.43€ par repas sans distinction de tranches d'âge.

### **3-Extension du parc éolien Nordex à 4 communes limitrophes**

Une extension du parc éolien du DOUICHE sur les communes d'Heudicourt (2 machines), de Fins (2 machines), d'Equancourt (4 machines) et de Neuville Bourjonval (1 machine) est en projet.

Une enquête publique est ouverte du 10 septembre 2020 au 12 octobre 2020. Les permanences du commissaire enquêteur sont les suivantes :

- Equancourt : le 10 septembre de 9h à 12h et le 12 octobre de 15h à 18h
- Fins : le 16 septembre de 15h à 18h
- Heudicourt : le 26 septembre de 9h à 12h
- Neuville Bourjonval : le 5 octobre de 15h à 18h

Monsieur le Maire propose de laisser de choix à la commune de Neuville Bourjonval, qui n'a pas d'éolienne sur son territoire, d'accepter ou non mais émet un avis défavorable pour l'installation des autres machines estimant que le paysage est suffisamment saturé.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte la proposition faite à la majorité (12 pour et une abstention) à l'extension du parc éolien sur la seule commune de Neuville Bourjonval

#### **4-Avis concernant le renouvellement du PEC**

Pour mémoire, un contrat PEC est un contrat de 20 heures pour 12 mois reconductible. L'aide proposée par la Préfecture du Pas de Calais est à hauteur de 45% du SMIC brut, avec obligation d'un stage certificateur dans les 12 mois contractualisés. Il prend la forme d'un triptyque comprenant : un conseiller référent de Pôle Emploi, le Maire et l'employé.

Il est donc proposé de confirmer le contrat PEC de M. FACON d'octobre 2020 à octobre 2021 à raison de 20 heures hebdomadaires avec une aide de 45% du SMIC brut.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
Φ Emet un avis favorable au recrutement d'un PEC à raison de 20 heures hebdomadaires avec une aide de 45% de l'Etat.

Φ Emet un avis favorable à la formation certifiante dudit contrat

#### **5-Avis concernant les subventions aux associations**

Considérant la délibération du 12 avril 2017 octroyant une subvention aux associations de la commune,  
Considérant la délibération du 24 octobre 2017 octroyant une subvention à l'association des P'tits Bouts suite aux résultats des élections des parents d'élèves.

Considérant que les associations concernées sont invitées à fournir un bilan financier à la mairie lors de leur assemblée générale annuelle,

Considérant qu'il est nécessaire de reconduire ces subventions dans les mêmes conditions que l'année 2019 :

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 250€ aux associations : Flash 'Dance, coopérative scolaire, les Ecureuils, les 4 saisons, les P'tits Bouts

DECIDE d'émettre un avis favorable à une subvention de 125€ à l'association St Jean Bosco

#### **6-Avis relatif à l'élargissement du bureau communautaire à la conférence des maires**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les conditions de modification des statuts d'une intercommunalité

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire 2020-083 du 10 juillet 2020 qui a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés la modification des statuts de l'intercommunalité en décidant d'élargir le bureau de l'intercommunalité à la conférence des maires permettant la représentation de chaque commune.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal cette modification statutaire et suggère que ces conférences puissent être proposées aussi en début de soirée de façon à permettre aux maires en activité professionnelle d'y participer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts de l'intercommunalité du Sud Artois ;
- d'approuver l'élargissement du bureau communautaire à la conférence des maires permettant à chaque commune d'être représentée dans cette instance.

- de suggérer l'organisation de certaines de celles-ci en début de soirée

### **7-Convention relative au groupement de commande avec la CCSA au sujet des défibrillateurs**

M. le Maire propose d'intégrer le groupement de commande de la Communauté de commune pour l'achat d'un défibrillateur.

Chacun est invité à réfléchir ou celui-ci pourrait être installé en « libre-service », à l'avri des intempéries.

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'intégration au groupement de commande pour l'achat d'un défibrillateur qui pourra être financé par le CCAS.

### **8-Avis Point sur l'avenir du Baulieu**

Les personnes qui souhaitent reprendre le café Baulieu ne reprennent pas le débit de tabac.

Ils vont signer un bail commercial précaire le 15 septembre prochain avec le propriétaire de l'immeuble.

Ils conviendront tout prochainement du rachat direct de la Licence IV détenue par Mme WATELLE.

Le conseil municipal se félicite du maintien de ce café.

### **9-Point sur la divagation des chats et des chiens**

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de rappeler ce que la loi prévoit pour l'identification des chats et des chiens, à savoir que ces animaux doivent être tatoués ou pucés. Une communication sera faite en ce sens à notre population ; En second lieu, en cas d'errance et de capture les animaux non identifiables seront systématiquement confiés à la SDA d'Estourmel. Dans ce but, la mairie se dotera d'un lecteur de puces d'identification.

### **8- Questions diverses**

#### **1-Décision modificative du budget**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'il convient de procéder à une modification budgétaire suite à la validation du rétablissement personnel de M. BRISSEZ David en date du 02 janvier 2017 par la commission de surendettement, il convient de prévoir le budget nécessaire et d'émettre un mandat à l'article 6542 pour 291,22€ .

A ce titre, il convient de prévoir :

- Une recette à l'article 6542 pour un montant de 291.22€
- Une dépense à l'article 6531 pour un montant de 291.22€
- 

**Considérant** que cette écriture comptable n'entraîne aucune incidence sur le budget puisque la recette et la dépense sont du même montant.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Emmanuelle LEPAGE, secrétaire de Mairie, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** d'émettre un avis favorable à la modification budgétaire pour un montant de 291.22€

#### **2- Achat d'une débroussailleuse**

Un devis a été établi par la société Avronsart de Flamicourt d'un montant de 621.67€ TTC

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** d'émettre un avis favorable au devis d'un montant de 621.67€ TTC pour l'achat de la débroussailleuse.

### **3-Dossier FARDA 2020**

Le Conseil départemental, afin de contribuer à la relance économique du pays a voté une seconde phase pour le FARDA 2020 notamment au titre de l'aide à la vie communale. Pour un plafond de travaux de 62 500€ HT, le taux de subvention est de 40% soit 25 000€ de subvention potentielle.

Il faut matérialiser par lettre d'intention d'ici la fin de la semaine. Dans le mois à venir, il faut faire chiffrer et déposer le dossier auprès du CD 62.

Monsieur le Maire propose d'établir une demande au titre de la voirie communale concernant la réalisation de tapis d'enrobés à froid pour : les 400m chemin d'Equancourt, les 700m chemin d'Eudicourt et l'impasse de la rue du Sac.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** d'émettre un avis favorable pour le dépôt d'un nouveau dossier au titre de l'aide à la voirie communale pour la seconde phase du FARDA 2020.

### **4-Réponse CCSA vestiaires**

Fin de non-recevoir au courrier de la CCSA concernant le fond de concours des vestiaires du stade. Monsieur le Maire regrette que l'intérêt intercommunal soit étroitement lié à la taille de la commune concernée. La convention proposée par la CCSA d'octroi d'un fond de concours à hauteur de 10 000€ sera donc accepté.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** d'émettre un avis favorable à la convention proposée par la CCSA d'octroi d'un fond de concours à hauteur de 10 000€.

### **5-Lettre aux électeurs**

M. Maxime GEORGE a proposé voici quelques semaines de distribuer un courrier de remerciements aux électeurs. D'avis général, le second tour tardif et la période estivale rendraient cette communication trop décalée dans le temps et donc peu productive. Cependant, un article dans le Petit Culturimessin de Janvier 2021 y sera consacré.

### **6-Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier**

Cette commission dédiée à l'aménagement foncier induit par les futurs travaux du Canal Seine Nord Europe. Eu égard aux délais serrés pour procéder à une nouvelle élection des membres de cette commission, il est décidé de maintenir les précédents membres désignés par le Conseil Municipal à savoir :

- Monsieur le Maire au titre du conseil municipal
- M. Philippe COQUEL représentant les propriétaires fonciers
- M. Jean-Marie GEORGE représentant les propriétaires fonciers
- Mme Lucette CATHELAIN en tant que suppléante

Cette répartition sera portée à la connaissance du CD 62, direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement.

A défaut de publicité, la chambre d'agriculture procédera à un report.

### **7- Portail salle des fêtes**

M. Richard RISSO attire l'attention du conseil municipal sur le mauvais état du portail d'accès à la cour de la salle des fêtes. Son remplacement sera envisagé au cours de l'année 2021.

### **8- Dégradation chemin Heudicourt**



Suite à la dégradation partielle du chemin d'Heudicourt, il a été conclu avec la Société SOBECA d'une indemnité de 100€ au titre des réparations à effectuer.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** d'émettre un avis favorable à l'indemnité de 100€ versée par la Société SOBECA au titre des réparations à effectuer chemin d'Heudicourt

La prochaine réunion des membres du conseil municipal se tiendra, le 13 octobre 2020 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Madame Ingrid GUISE**  
**Secrétaire de Séance**

**Michel LALISSE**  
**Maire de Metz en Couture**